



28 avril : journée mondiale de lutte pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Assez de mort-es au travail en France comme à l'INRAE !



C'est un scandale national, **plus de 3 morts par jour**, dont parfois des mineur-es, apprenti-es ou lycéen-nés de moins de 18 ans – des morts invisibilisées ou traitées le plus souvent comme de simples faits divers. Dernier en date, ce 17 avril 2026, un adolescent de 15 ans est mort écrasé par un appareil de manutention, dans le Gard, pendant son stage d'observation. **Pour l'année 2024, la Sécurité Sociale a dressé un bilan accablant avec 1.297 personnes mortes suite à un accident de travail, un accident de trajet ou à une maladie professionnelle. Mais ce triste bilan est bien plus lourd** car il ne tient aucun compte des morts au travail des personnes dépendantes du régime agricole, des régimes spéciaux, des indépendants, ni ceux de toute la fonction publique, et qui touche aussi notre Institut

A l'INRAE, elles s'appelaient M-H., E., P. et S.

Et elles sont mortes de trop de travail, et/ou de trop de mal travail.

Elles n'étaient pourtant ni des ouvrières du bâtiment, ni des agentes de France Telecom ou de la DGFiP. La première était gestionnaire en CDD à Toulouse dans l'un des premiers Labex, la deuxième travaillait comme technicienne de laboratoire en CDD à Jouy (1), la troisième était aussi technicienne de laboratoire à Toulouse et toute jeune retraitée, et la quatrième enfin, était ingénieure partenariat à Bordeaux. Parmi elles, deux ont mis fin à leurs jours. Les deux autres, qui avaient, elles, travaillé sur le prion, sont mortes dans d'atroces souffrances (*maladie de Creutzfeldt-Jakob*).

Les deux accidents mortels liés à une infection par le prion et le décès de la collègue de Bordeaux ont été reconnus imputables au service.

Pour ce qui est du suicide de la collègue gestionnaire de Toulouse, la CGT INRAE se félicite qu'après une longue bataille judiciaire (2013-2025 !), la faute inexcusable de l'employeur soit reconnue.

Le tribunal a condamné l'INRAE pour ses nombreux manquements (*manque de moyens, absence de formations, absence d'accompagnement d'agents rompus aux particularités du fonctionnement d'un Labex, nombreux appels durant ses arrêts maladie pour connaître sa date de reprise et savoir si elle avançait sur ses dossiers*) **qui ont concouru à son décès.**

Et s'agissant des manipulations du prion, puisque qu'il n'existe pas en l'état actuel des connaissances de traitement pour guérir de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, **renforcer et harmoniser les pratiques de sécurité reste d'une brûlante actualité.**

Pour la CGT-INRAE, la direction générale de l'institut reste dans le déni quant à l'impact sur ses agent-es du financement de la recherche sur projets, du manque de personnels titulaires, de la mise à disposition d'outils de gestion non adaptés, de la baisse des budgets consacrés à la formation, du défaut de prévention et de l'organisation du travail délétère.

A l'occasion de ce 28 avril, journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, la CGT rappelle que l'INRAE doit enfin prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agent-es.

Il doit agir pour adapter le travail à l'agent-e, et non l'inverse !

La CGT réclame un véritable plan de recrutement de personnels fonctionnaires dans toutes les catégories (A, B et C) ainsi qu'un plan de titularisation de tous les contractuels occupant des emplois sur postes pérennes et que la recherche publique, tout comme l'ensemble des services publics, redevienne une priorité nationale avec un financement garanti et récurrent de nos laboratoires à hauteur des besoins.

(1) Une procédure judiciaire est toujours en cours.

Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !



Bulletin d'adhésion à retourner
à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'École
ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Corps : Grade :

E-mail :